

Extrait du Nice Premium

<http://www.nice-premium.com>

La différence des droits et le droit à la différence

- Emploi -

Date de mise en ligne : jeudi 2 mars 2006

Nice Premium

Si bien des sujets demeurent encore bloqués dans les tiroirs du temps, c'est avec intérêt que j'ai lu dans le Figaro web qu'un couple de femme s'était vu reconnaître par la cours de cassation l'équivalence des droits sur l'enfant qu'elles élèvent..



Jusqu'alors impensable, les couples homosexuels devaient s'autoriser discrètement à être parents sans que la loi leur en reconnaisse le droit. Il semblerait que les mentalités et les moeurs changent au moins dans certaines cours.

Peut être que l'on est à l'apogée d'un plus grand respect de cette liberté fondamentale qu'est l'expression du sentiment humain plus communément appelé amour. Peut être que nous allons trouver le chemin qui mène à l'égalité, et peut être que je rêve, mais en ce jour nouveau il semble que tout soit finalement possible. Le pacte civil de solidarité (PACS) du 15 novembre 1999 n'avait rien prévu dans le domaine de la filiation et de l'adoption de ces couples du 21 ème siècle.

L'amour aurait-il eu raison des textes sacrés qui régissent en France et toutes ses humeurs ?

Pour beaucoup de pitchouns, c'est une triste fatalité que d'être un enfant spolié de ce statut si noble et pour des considérations morales qui les dépassent et de loin car être en harmonie avec sa famille n'est pas une chose innée. Si être parents est un état de fait pour les hétérosexuels parce que c'est ancestral, l'amour la reconnaissance des enfants n'a pas force de loi au sein de certains couples. Rien ni personne ne sait régir cela au nom d'un quelconque équilibre social ou moral.

Les couples explosent en masse, et souvent se déchirent un enfant comme un mobilier ou immobilier sans s'apercevoir que celui-ci respire bouge et marche. Ce n'est plus un phénomène de société mais une épidémie contre la difficulté de vivre en couple et une tragédie dans la vie d'un enfant qui n'est à aucun moment prit en compte par ce fameux code civil.

Face à cela, des couples stables réunissant des êtres humain de même sexe, sont en adoration devant cette graine d'humain qu'il regarde pousser dans un état de grâce. Qui sont ceux qui peuvent leur interdire le bonheur ? Au nom de quelle aberration ?

Est-il nécessaire de rappeler que des enfants sont battus, torturés au sein de leur famille d'origine. ?

Est -il nécessaire de plaider pour convaincre un idiot qu'il doit changer d'avis. ?

En quoi un homme ou une femme a-t-il plus de valeur morale parce qu'il est hétéro ?

Qu'est ce qui nous certifie que comme des centaines de condamnés par an, il n'est pas potentiellement un danger pour l'enfant parce qu'il recèle en lui des tendances qui l'étouffent !!!

Un bon parent est un parent qui s'aime, qui aime, et qui offre une sécurité à sa progéniture. Un bon parent est celui

qui écoute, ne comprend pas forcément mais respecte. Peu importe le sexe ou la raison sociale, la couleur ou la taille et peu importe aussi ses tendances sexuelles.

Toutes mes sincères félicitations à ces deux femmes et que beaucoup de parents choisissent ainsi de se battre pour avoir le droit d'aimer le front haut. Quoi de plus épanouissant pour un enfant qu'un parent qui défie ses limites pour lui offrir encore un peu de liberté car au fond, c'est les trois acteurs de cette histoire qui en sont les vainqueurs.

Quelques articles de références :

http://www.lefigaro.fr/france/20060225.FIG000002951_la_justice_partage_l_autorite_parentale_entre_homosexuels.html

<http://www.liberation.fr/page.php?Article=362481> [http://www.liberation.fr/page.php?Article=362481]